DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE
DE
GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2020

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Seize du mois de Juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est à la fois réuni en présentiel à la Mairie et à distance par téléconférence, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS EN MAIRIE : M. Jean-Pierre DUPONT – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT PRESENTS PAR VISIOCONFERENCE : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. Solaire COCO – Philippe SARABUS.

ETAIENT ABSENTS : MM. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR (excusée) – Marlène BORDELAIS (excusée) – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI (excusée) – Solange BARBIN (excusée) – M. Fabrice JACQUES.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

CM-2020-2S-DAF-05

PROJET DE RÉALISATION DE LA SECONDE TRANCHE RELATIVE A LA RÉFECTION DU STADE MUNICIPAL ROGER ZAMI

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CM-2019-6S-DAF-68 en date du 31 octobre 2019, relative à la modification du Plan Pluriannuel des Investissements 2016-2020 ;

Considérant la volonté municipale de développer et d'optimiser les équipements sportifs sur son territoire ;

Considérant l'importance que revêt le stade municipal Roger ZAMI pour le développement de la politique sportive du territoire ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'électricité, d'accessibilité et d'étanchéité des tribunes ;

Considérant la nécessité de distinguer les deux tranches de travaux afin de faciliter les demandes de subventions au titre de cette seconde partie de travaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de réalisation de la seconde tranche de la réfection du Stade Municipal Roger ZAMI (réhabilitation de la toiture, réhabilitation de l'électricité générale, étanchéité du tunnel, l'accessibilité PMR).

Article 2 : D'approuver le projet de modification du plan de financement de la réalisation de cette seconde tranche de la réfection du stade municipal comme suit :

	Nature	%	Montants
DÉPENSES	ETUDES	0,00%	0,00 €
	TERRAIN	0,00%	0,00 €
	TRAVAUX	100,00%	700 000,00 €
	EQUIPEMENTS	0,00%	0,00 €
	MOB	0,00%	0,00 €
	AUTRES	0,00%	0,00 €
Total dépenses hors taxes		**100,00%**	**700 000,00 €**
RECETTES	ETAT-DSIL	0,00%	0,00 €
	ETAT-CNDS	20,00%	140 000,00 €
	ETAT-DETR	28,57%	200 000,00 €
	RÉGION	20,00%	140 000,00 €
	DEPARTEMENT	11,43%	80 000,00 €
	VILLE	20,00%	140 000,00 €
Total recettes hors taxes		**100,00%**	**700 000,00 €**

Article 3 : D'autoriser le maire à solliciter les partenaires afin de compléter les subventions déjà obtenues.

Article 4 : D'ajuster les crédits ouverts en autorisations de programme et en crédits de paiement sur cette opération.

Article 5 : De donner tout pouvoir au maire afin de signer toute pièce relative à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

18 JUIN 2020

Et publication ou notification le

18 JUIN 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 16 juin 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

MAIRIE DU GOSIER
GUADELOUPE

- Jean-Pierre DUPONT -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Projet de réalisation de la seconde tranche relative à la réfection du stade municipal Roger ZAMI

Date de transmission de l'acte :	18/06/2020
Date de réception de l'accusé de réception :	18/06/2020
Numéro de l'acte :	CM20202SDAF05 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	971-219711132-20200616-CM20202SDAF05-DE
Date de décision :	16/06/2020
Acte transmis par :	Ingrid SOUDAN
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	9. Autres domaines de competences 9.1. Autres domaines de competences des communes 9.1.3. Autres